

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

Vu la délibération 2023-14 du conseil d'université du 14 mars 2023.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Présidente et membres de la commission d'examen des candidatures en Licence 2^{ème} et 3^{ème} année de STAPS MS pour l'année universitaire 2023-2024 :

- Présidente : Romaine Didierjean, maître de conférences ;
- Aurélie Goncalves, maître de conférences ;
- Maxime Deshayes, maître de conférences ;
- Olivier Skenadji, enseignant.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le,

Benoit Roig

Président de l'université de Nîmes